Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le
ID : 059-215901729-20230227-230227DE_10_B-DE

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 21 Février 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 29

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DERUELLE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame ATTEN *(pouvoir à Madame MOHAMED)*, Madame BOUCHEZ *(pouvoir à Madame DUPONT)*, Madame GAJDA *(pouvoir à Monsieur HOCHART)*, Monsieur VANDENDOOREN *(pouvoir à Monsieur BRAILLY)*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 10/B : APPLICATION DU DROIT DES SOLS. Dépôt de dossier pour :

- LA DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS 102 RUE DUYSBURGH.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

En application de l'article L.2541-12-6° du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que *« le conseil municipal délibère notamment sur les projets de constructions ou de reconstructions, ainsi que de grosse réparations et de démolitions »*, il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à déposer, au nom de la commune, le dossier d'urbanisme suivant :

- **Démolition de l'immeuble sis 102 rue Duysburgh.**

L'immeuble cadastré section AL, parcelle n° 2705, d'une surface totale de 56 m² a été acquis en vue d'une amélioration du cadre de vie menée par la ville de Denain. Une fois l'immeuble démoli, le foncier dégagé permettra la création d'un parking de proximité. Cet équipement collectif contribuera à améliorer la qualité de vie des riverains, visant à aérer le tissu urbain et à trouver des solutions quant aux problématiques de parcage des véhicules sur certaines artères de la commune et à soutenir la politique locale menée par la commune.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** ces dispositions.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le
ID : 059-215901729-20230227-230227DE_10_B-DE

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer, au nom de la commune, le dossier de demande de permis de démolir de l'immeuble sis 102 rue Duysburgh, ainsi que tout autre document et autorisation se rapportant à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Le Maire,

A.L. DUPOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....